

PROLOGUE

Assemblée générale mixte du 25 juin 2026

TEXTE ET EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS DONT L'INSCRIPTION EST DEMANDEE PAR MONT-BLANC ALPEN-STOCK (Article R. 225-83 3° du code de commerce)

Au titre de l'assemblée générale ordinaire,

Texte proposé pour les résolutions A à J

Résolution A (Révocation de M. Laurent Baudart de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat M. Laurent Baudart de son mandat d'administrateur.

Résolution B (Révocation de M. Jean-Claude Canioni de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat M. Jean-Claude Canioni de son mandat d'administrateur.

Résolution C (Révocation de M. Michel Seban de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat M. Michel Seban de son mandat d'administrateur.

Résolution D (Révocation de Mme Emmanuelle Fuzessery de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat Mme Emmanuelle Fuzessery de son mandat d'administrateur.

Résolution E (Révocation de Mme Annick Harmand de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat Mme Annick Harmand de son mandat d'administrateur.

Résolution F (Révocation de M. Olivier Balva de son mandat d'Administrateur) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de révoquer avec effet immédiat M. Olivier Balva de son mandat d'administrateur.

Résolution G (Nomination de M. Yves Bouget en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Yves Bouget en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Résolution H (Nomination de Mme Sophie Rigollot en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Madame Sophie Rigollot en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Résolution J (Nomination de M. Philippe Brun en qualité d'administrateur pour une durée de six exercices) - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise de l'exposé des motifs de la présente résolution, décide de nommer Monsieur Philippe Brun en qualité d'administrateur, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Monsieur Yves Bouget

Né le 06/02/1953 à Châteaudun et domicilié à Saint Cyr sur Loire 37540.

1. Références et activités professionnelles

2026 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2025 – Administrateur de la société Prologue jusqu'au 24 juin 2025
Président fondateur du groupe coté HF Company

2024 – Administrateur de la société Prologue
Président fondateur du groupe coté HF Company

2023 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2022 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2021 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2. Emplois/fonctions exercées au sein d'autres sociétés

- Fondateur du Groupe HF Company depuis 1997;
- Président du Laboratoire des applications numériques 2007/2024
- Président de Lea Network SAS 2004/2025
- Président de Metronic Italia Srl. 2000/2022
- Président de Omenex SA 2000/2018
- Directeur de Mercafer SAS 1989/1991
- PDG fondateur de la SA Metronic 1988/1999
- Président du Corit (Comité Régional Information Technologique)

3. Emplois/fonctions occupés dans Prologue

Monsieur Yves Bouget n'occupe aucun emploi ni fonction au sein de la société Prologue (RCS Nanterre 382 096 451)

4. Nombre d'actions détenu au capital de Prologue

Monsieur Yves Bouget détient 330000 actions au capital société Prologue (RCS Nanterre 382 096 451).

Exposé des motifs pour les résolutions A à J

Nous représentons la société Mont-Blanc Alpen Stock, laquelle détient 8.406.210 actions de la Société.

Prologue évolue dans un secteur structurellement en croissance, porté par des tendances très favorables. Pourtant, les performances financières, opérationnelles et boursières de la Société sont en deçà des attentes des actionnaires et des standards du secteur.

Cette situation révèle un défaut de pilotage stratégique et opérationnel, imputable en premier lieu au Conseil d'Administration dont il a déjà été contesté la compétence au cours des assemblées générales précédentes.

Depuis la dernière assemblée générale de la Société, Mont-Blanc Alpen Stock a, à plusieurs reprises et par écrit, alerté l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de certains manquements de la Société et de ses dirigeants à leurs obligations légales et réglementaires (franchissements de seuils non déclarés, déclarations d'opérations par les dirigeants au marché non effectuées). Malgré la gravité des reproches que nous avons formulés portant atteinte à la confiance du marché dans le titre Prologue, aucune réponse ne nous a été réservée par l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration.

Afin de rétablir la confiance des actionnaires et relancer la dynamique de la Société, nous jugeons impératif de procéder à une refonte complète du Conseil d'Administration.

Les administrateurs que nous proposons de désigner bénéficient d'une expérience notable dans le secteur d'activité de la Société.

En particulier, Madame Sophie Rigollot occupe le poste de Senior Sales Manager de HERE Technologies, entreprise de services numériques de premier plan, Monsieur Philippe Brun a été DRH de STMicroelectronics et Monsieur Yves Bouget est Président de HF Company, société cotée sur Euronext Growth. Yves Bouget a procédé à plus d'une vingtaine d'acquisitions et cessions à la tête d'HF Company.

Ce nouveau conseil d'administration de taille réduite aura pour mission d'exercer une gouvernance de qualité au regard des enjeux de Prologue Software. Ils pourront notamment se concentrer sur l'accélération de l'optimisation de la rentabilité et des flux de trésorerie ainsi que la réalisation des actifs dans un horizon de temps cible inférieur à 12 mois.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire,

Résolution K (Suppression de la limitation des droits de vote attachés aux actions - Modification corrélative de l'article 8 des statuts de la Société)

Texte proposé

Résolution K (Suppression de la limitation des droits de vote attachés aux actions - Modification corrélative de l'article 8 des statuts de la Société) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise de l'exposé des motifs de la présente résolution,

- décide avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale de supprimer la limitation des droits de vote attachés aux actions prévue par l'article 8 des statuts de la Société,
- décide de supprimer les cinquième, sixième et septième alinéas de l'article 8 des statuts, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Article 8 - Droits attachés à chaque action

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Notamment, toute action donne droit, en cours de société, comme en liquidation, au règlement de la même somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions, indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société auxquelles ce remboursement ou cette répartition pourrait donner lieu, le tout, en tenant compte éventuellement du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Sous réserve des dispositions de la loi et des présents statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix que d'actions possédées ou représentées.

Toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis. »

- décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications.

Exposé des motifs

L'article 8 des statuts de Prologue prévoit une limitation de 10% aux droits de vote de chaque actionnaire lors des assemblées générales. Cette limitation empêche les actionnaires détenant plus de 10% du capital de disposer d'une véritable représentation dans le cadre des assemblées générales.

Afin de reconnaître l'investissement de ces actionnaires et de relancer l'attractivité des actions Prologue sur le marché, il est proposé de modifier en conséquence les statuts de Prologue pour mettre fin à cette limitation.

Il est impératif que les actionnaires puissent être en mesure d'exprimer pleinement leurs votes lors des assemblées générales au *pro rata* des actions détenues comme c'est le cas dans la quasi-intégralité des sociétés cotées.

Monsieur Yves Bouget

Né le 06/02/1953 à Châteaudun et domicilié à Saint Cyr sur Loire 37540.

1. Références et activités professionnelles

2026 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2025 – Administrateur de la société Prologue jusqu'au 24 juin 2025
Président fondateur du groupe coté HF Company

2024 – Administrateur de la société Prologue
Président fondateur du groupe coté HF Company

2023 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2022 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2021 – Président fondateur du groupe coté HF Company

2. Emplois/fonctions exercées au sein d'autres sociétés

- Fondateur du Groupe HF Company depuis 1997;
- Président du Laboratoire des applications numériques 2007/2024
- Président de Lea Network SAS 2004/2025
- Président de Metronic Italia Srl. 2000/2022
- Président de Omenex SA 2000/2018
- Directeur de Mercafer SAS 1989/1991
- PDG fondateur de la SA Metronic 1988/1999
- Président du Corit (Comité Régional Information Technologique)

3. Emplois/fonctions occupés dans Prologue

Monsieur Yves Bouget n'occupe aucun emploi ni fonction au sein de la société Prologue (RCS Nanterre 382 096 451)

4. Nombre d'actions détenu au capital de Prologue

Monsieur Yves Bouget détient 330000 actions au capital société Prologue (RCS Nanterre 382 096 451).

Madame Sophie Rigollot

Née le 07.03.1965 à Lyon 6^e et domiciliée au 61 rue Perronet, 92200, Neuilly-sur-Seine.

1. Références et activités professionnelles

2025 – Administratrice de la société Prologue jusqu'au 24 juin 2025

2024 – Administratrice de la société Prologue

2023 – Administratrice de la société Prologue

2022 – Administratrice de la société Prologue

2021 – Administratrice de la société Prologue

2. Emplois/fonctions exercées au sein d'autres sociétés

- Sr Sales Manager dans la société HERE Technologies, depuis 2022

3. Emplois/fonctions occupés dans Prologue

Madame Sophie Rigollot n'occupe aucun emploi ni fonction au sein de la société Prologue

4. Nombre d'actions détenu au capital de Prologue

Madame Sophie Rigollot détient 40500 actions de la société Prologue.

Monsieur Philippe Brun

Né le 2 janvier 1958 à Lyon et domicilié au 9 avenue de la Condamine, 38700 Corenc.

1. Références et activités professionnelles

2026 – Président CMRIndustrie

2025 – Administrateur de la société Prologue jusqu'au 24 juin 2025, Président CMRIndustrie

2024 – Administrateur de la société Prologue, Président CMRIndustrie

2023 – Administrateur de la société Prologue, Président CMRIndustrie

2022 – Président CMRIndustrie

2021 – Président CMRIndustrie

2. Emplois/fonctions exercées au sein d'autres sociétés

- DRH STMicroelectronics jusqu'au 13 12 2019
- Directeur d'Usine STMicroelectronics 2000_2011

3. Emplois/fonctions occupés dans Prologue

Monsieur Philippe Brun n'occupe aucun emploi ni fonction au sein de la société Prologue.

4. Nombre d'actions détenu au capital de Prologue

Monsieur Philippe Brun détient 4444 actions de la société Prologue.